



Heures supplémentaires à récupérer, choix des jours.

Par **Dos**, le **26/03/2009** à **18:58**

Bonjour,

J'ai effectué exceptionnellement dans mon entreprise des heures supplémentaires (soit 25.50 heures). Aujourd'hui mon patron m'annonce que de ce fait il me met en repos lundi, mardi et mercredi prochains! Peut-il m'imposer de les prendre tels jours? Y a t'il un délai légal à respecter entre les jours de récupération et l'annonce de ces jours? Merci d'avance!